**« Le projet de réforme des retraites confirme que l’Etat-providence est mis au service du secteur privé »**

Maxime Combes et Olivier Petitjean

Le Monde (site web)

idees, mardi 31 janvier 2023

**Si l’exécutif affirme vouloir « sauver le système par répartition », son plan est davantage orienté par des choix de maîtrise de la dépense publique et d’aides aux entreprises, dénoncent l’économiste Maxime Combes et le journaliste Olivier Petitjean dans une tribune au « Monde ».**

Début novembre 2022, Emmanuel Macron recevait à l’Elysée de grands groupes tels que Lafarge, ArcelorMittal ou TotalEnergies et leur annonçait pouvoir débloquer 10 milliards d’euros d’aides publiques supplémentaires afin de décarboner les cinquante sites industriels les plus émetteurs de CO2 de l’Hexagone. En parallèle, outre la réforme de l’assurance-chômage visant à réaliser 4 milliards d’euros d’économies supplémentaires, il assurait qu’un nouveau report de l’âge de départ à la retraite était indispensable pour réduire les dépenses publiques et « investir massivement » dans la transition écologique. Comme si le « quoi qu’il en coûte » inauguré pendant la pandémie de Covid-19 pouvait perdurer ad vitam æternam pour les grandes entreprises, mais qu’il fallait désormais en contrepartie le financer par des économies à réaliser sur les politiques sociales.

Depuis l’automne, le discours de l’exécutif visant à justifier la réforme des retraites a été épuré. Il ne prétend plus utiliser les économies attendues pour financer d’autres politiques publiques : « Chaque euro issu de la réforme des retraites sera consacré aux retraites », affirme le ministre délégué chargé des comptes publics, Gabriel Attal, afin d’essayer de clore le débat. Pour justifier le report de l’âge légal à 64 ans et l’accélération de l’allongement de la durée de cotisation à quarante-trois annuités, l’Elysée et Matignon affirment désormais vouloir « sauver le système par répartition », qui serait menacé par un insoutenable déficit annuel de 12 milliards d’euros produit par l’augmentation du nombre de retraités et l’allongement du temps passé à la retraite.

Le président du Conseil d’orientation des retraites, auditionné jeudi 19 janvier à l’Assemblée nationale, a balayé cette justification. Pierre-Louis Bras a souligné que « les dépenses de retraites ne dérap[ai]ent pas », qu’elles étaient même « globalement stabilisées et maîtrisées » mais qu’elles n’étaient « pas compatibles avec les objectifs de politique économique et de finances publiques du gouvernement ». En d’autres termes : c’est parce que le gouvernement veut contenir l’augmentation des dépenses publiques à 0,6 % par an d’ici à 2027 qu’il met à contribution notre système de retraites, qui compte pour un quart de ces dépenses.

***Une austérité qui ne dit pas son nom***

Ce n’est d’ailleurs pas un secret : la loi de finances 2023 indique noir sur blanc que la réforme des retraites ainsi que celle de l’assurance-chômage doivent « participer à la maîtrise des dépenses publiques ». C’est aussi le sens des engagements pris par l’exécutif auprès de Bruxelles lors de la mise en œuvre du plan de relance de 2020 et lors de la présentation du programme de stabilité 2022-2027. Dit autrement, plutôt que « sauver le système de retraites par répartition » et en assurer le financement à long terme, l’exécutif cherche surtout à faire des économies sur le dos de la solidarité nationale et des futurs retraités. C’est une mesure d’austérité qui ne dit pas son nom.

La loi de finances 2023 est à ce titre éclairante : « la maîtrise des dépenses publiques permise par la réforme des retraites » doit rendre possible la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), soit environ 8 milliards d’euros par an à terme. La réforme des retraites servirait-elle de variable d’ajustement pour la suppression d’une taxe dont les entreprises de l’énergie et de la finance, parmi celles qui réalisent actuellement les « superprofits » les plus spectaculaires, sont parmi les principales bénéficiaires ? Si l’exécutif cherche à « maîtriser les dépenses publiques », pourquoi supprimer la CVAE, qui va en dégrader le solde ?

Ce projet de réforme des retraites est donc comme une nouvelle confirmation de l’hypothèse que nous avons récemment formulée dans notre livre Un pognon de dingue mais pour qui ? L’argent magique de la pandémie (Seuil, 2022) : l’affaiblissement progressif et continu du Welfare State, cet Etat-providence chargé de protéger la population face aux « risques sociaux » (chômage, maladie, vieillesse, accident, handicap, etc.), est le corollaire de l’accroissement continu des aides publiques aux entreprises sous diverses formes (subventions, crédits d’impôts, baisses de cotisations, cadeaux fiscaux), sans que ces aides soient le plus souvent assorties de conditions économiques, sociales, fiscales ou écologiques. Recourant, faute de mieux, à un anglicisme, nous avons proposé de parler de « Corporate Welfare » pour caractériser cet Etat-providence mis au service du secteur privé.

***Une cagnotte de 60 milliards***

C’est une tendance à long terme. Nous avions montré que les aides publiques aux entreprises avaient augmenté de 7,2 % par an en moyenne entre 2006 et 2018, pour atteindre 140 milliards d’euros, soit une croissance cinq fois plus rapide que le PIB et 2,5 fois plus rapide que les pensions de retraite et les aides à la dépendance sur la même période. Dit autrement : la dégradation des finances publiques, depuis deux décennies au moins, s’explique bien davantage par l’augmentation des aides publiques au secteur privé que par le prétendu « dérapage » des dépenses sociales.

Depuis 2019, la tendance s’est même accélérée : selon les premiers calculs réalisés par le Centre lillois d’études et de recherches sociologiques et économiques, le « quoi qu’il en coûte » mis en œuvre pendant la pandémie de Covid-19 a fait bondir les aides publiques aux entreprises de 50 %, pour atteindre le montant stratosphérique de 207 milliards d’euros en 2021. Ramener le montant de ces aides à leur étiage de 2018 dégagerait donc une cagnotte budgétaire de plus de 60 milliards d’euros. Qui a dit que l’argent magique n’existait pas ?

Plutôt que de déclencher un conflit social massif dans le pays, l’exécutif pourrait donc en premier lieu réduire le montant total de ces aides – dont l’efficacité a souvent été mise en question – de 5 % à 6 % et ainsi dégager les 12 milliards d’euros qu’il cherche à économiser par sa réforme des retraites. Veut-il augmenter l’emploi des seniors comme il l’annonce ? Il suffirait pour cela de conditionner l’accès aux aides au fait que les bénéficiaires augmentent l’emploi des travailleurs les plus âgés. Des conditionnalités qui pourraient être utilement étendues à l’égalité femmes-hommes, à la décarbonation des appareils productifs ou à l’amélioration des conditions de travail.

Ce n’est pas l’option que l’Elysée et Matignon ont retenue. Visiblement, ils préfèrent continuer à rogner l’Etat-providence, en restreignant et conditionnant toujours plus l’accès aux prestations sociales pour, dans le même temps, continuer à multiplier les largesses inconditionnelles au secteur privé, et en particulier aux grands groupes.

En 2023, la part de la richesse nationale consacrée à la dépense publique et son évolution dans le temps ne disent plus grand-chose du projet politique poursuivi : encore faut-il préciser quels sont ceux qui voient leur part du gâteau grossir et ceux dont la part diminue. L’exécutif a clairement fait un choix.

Maxime Combes est économiste et membre d’Attac France ; Olivier Petitjean est journaliste. Ils sont coauteurs d’Un pognon de dingue mais pour qui ? L’argent magique de la pandémie (Seuil, 2022).